

ville: *drapeau du Sacré-Cœur* en tête. — C'est François Veillot qui nous apprenait cela en 1899!

La " Presse a omis de nous dire, et non pas qu'elle l'ignora sans doute, que, si le drapeau du Sacré-Cœur n'a plus le droit d'être arboré en France, en dehors des sociétés, ce n'est que depuis que, de par l'ordre des Loges maçonniques, et sur la demande des sectaires Sénateurs Maxime Lecomte, Bérard et Mirman, Waldeck-Rousseau a porté un décret prohibant le drapeau du Sacré-Cœur. Et si Waldeck-Rousseau a laissé aux sociétés le droit de l'arborer, ce n'a été que pour conserver aux sociétés laïques, libres-penseuses et maçonniques, le droit d'arborer aussi les leurs.

Enfin, un décret de Rome omis encore par la " Presse " c'est celui du 14 juillet 1887, permettant de placer les drapeaux du Sacré-Cœur dans les églises, pourvu que ce ne soit pas sur un autel fixe, et pourvu aussi, qu'ils soient bénis.

L'Eglise n'interdit donc pas le drapeau du Sacré-Cœur!

Nous admettons volontiers qu'un drapeau portant l'image du Sacré-Cœur, est en même temps, un drapeau national et un emblème religieux. C'est ce que fut le labarum de Constantin dont parle Léon XII, c'est là ce qu'étaient aussi la Chappe de St Martin et l'oriflamme de St Denis les deux premiers signes de ralliement des troupes françaises ; et la bannière de Jeanne d'Arc, qui mena les soldats français à la victoire n'était rien autre.

C'est là, précisément, ce que le Christ a voulu que fût le drapeau de la France d'abord, puis, à sa suite, les drapeaux de toutes les nations. Le Christ a voulu que l'apposition de l'image de son Cœur dans leurs plis, fût une reconnaissance publique de son droit de régner sur les peuples, comme sur les individus.

Et c'est précisément pour nous rendre à cette troisième demande du Christ notre roi, que nous Canadiens-français, nous voulons avoir un drapeau portant dans ses plis, l'image du Cœur de Jésus.

Nous voulons qu'il soit national ce drapeau, et qu'autour de sa hampe, tous les fils de notre race qui ne sont ni dégénérés ni félons puissent se réunir, réalisant ainsi l'union demandée par Léon XIII, dans son encyclique " *Affari vos* ".

Nous voulons de plus, qu'il soit religieux, afin de montrer à Dieu, que nous ne rougissons point de son Christ, et afin que